



Un rôle social non négligeable. Les halles, de par les marchés et les événements qui y sont organisés, sont un lieu incontournable de rencontre, de mixité des populations, de liens intergénérationnels et de convivialité. Ils sont de plus accessibles à tous les publics.

Les travaux de réhabilitation envisagés, suite à étude de l'ATD16 et du CAUE, sont principalement :

- la mise en peinture du bâtiment,
- la mise en accessibilité des sanitaires,
- la reprise de la couverture,
- la rénovation de la verrière avec sa mise en valeur.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 354 084 € H.T, et des subventions peuvent être sollicitées au titre de la DETR 2019 (35%), du DSIL (25%) et du Département.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

➤ **Considérant** le coût du réaménagement des halles de Confolens

travaux et frais annexes s'élevant à 354 084 € HT soit 411 201 € TTC

➤ **Considérant la possibilité** de présenter des dossiers de subvention à l'Etat et du Département,

➤ **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux de réhabilitation et frais annexes	354 084.00€	Etat - DSIL 25%	88 521.00€
		Etat - DETR 35%	123 929.40€
		Département	14 000.00€
		Auto financement	127 633.60€
total HT	354 084.00€	total HT	354 084.00€

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Début des travaux : automne 2019,
Fin des travaux : printemps 2020
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ce plan de financement
- Sollicite une aide financière auprès de l'Etat au titre du DSIL et de la DETR, du Département,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

